



Union Patriotique

DU RHONE

BULLETIN OFFICIEL PARAISSANT LE 1^{er} DE CHAQUE MOIS

et envoyé gratuitement à tous les membres donateurs souscripteurs et associés

ADRESSER LA CORRESPONDANCE

au Siège social :

5, place de la Miséricorde, Lyon

Abonnement facultatif : 2 francs

Français ! rien que Français !
V. DE LAPRADE.

LES ADHÉSIONS ET ABONNEMENTS

sont également reçus

5, place de la Miséricorde, Lyon

Le mardi de chaque semaine
de 7 à 9 h. du soir

M. CHARLES BILLIAZ

Quelques jours à peine après notre dernière Assemblée générale, nous avons eu le profond regret de perdre un de nos excellents collègues du Comité: Charles Billiaz.

Bien que notre ami défunt appartint surtout au monde du tir, il n'en gardait pas moins une profonde sympathie à notre œuvre à laquelle il donnait souvent des preuves manifestes d'attachement.

Ancien défenseur de la Patrie en 1870-71, né à Gex, dans un pays frontière, il avait voué un culte presque exclusif à l'exercice du tir, ayant une véritable passion pour l'arme de guerre.

Il compta parmi les principaux organisateurs des grands Concours de 1885, 1891 et 1894, qui portèrent bien haut la renommée de la ville de Lyon.

Depuis le 18 juin 1886, Charles Billiaz était président de la Société des Tireurs du Rhône à laquelle il consacra un dévouement admirable, doublé des qualités de cœur qu'il était facile d'apprécier, malgré l'écorce un peu rude qui les voilait.

On peut dire que le magnifique stand de la Doua est le plus beau legs qu'il ait pu faire son ardent patriotisme à la cause nationale du tir; c'est là un monument qui gardera de l'oubli le nom de Charles Billiaz.

L'Union Patriotique du Rhône salue avec émotion sa mémoire après avoir déposé, en signe de reconnaissance, une couronne sur sa tombe, au nom de tous nos adhérents.

COMPTE RENDU DES TRAVAUX DU COMITÉ

Réunion mensuelle du 16 juin.

La séance est ouverte à neuf heures sous la présidence de M. Sanaoze.

NÉCROLOGIE.

A l'ouverture de la séance, M. le président prononce l'éloge funèbre de notre collègue, M. Billiaz, président des *Tireurs du Rhône*, récemment décédé.

CORRESPONDANCE.

Lecture est faite de lettres de remerciements de la *Fédération Colombophile* et des *Régates Lyonnaises*. Cette dernière Société a mentionné le prix de l'*Union Patriotique* sur ses affiches et l'a affecté au concours de périissoires.

DÉLÉGATIONS

Compte rendu est donné des délégations du mois:

- 31 mai. — Festival de St-Clair : M. Sanaoze.
- *Fédération Colombophile* : M. Dontenville.
- *Carabiniers de Givors* : M. Fleury Durand.
- 7 juin. — *Sauveurs de Givors* : M. Chabot.
- 14 — 22^e de ligne : M. Koenig.

Le Comité a regretté vivement de ne pouvoir être représenté aux fêtes suivantes :

- 31 mai. — Anciens Combattants du canton de Bourgoin (remise du drapeau).
- 7 juin. — *Touristes Lyonnais* (section de Villeurbanne).
- 14 — *Régates Lyonnaises*.

NOUVELLE DÉLÉGATION.

La Société de tir de St-Cyr au Mont-d'Or inaugure, prochainement, son stand au Mont Cindre, et invite l'*Union Patriotique du Rhône* à cette solennité.

Le Comité a prié M. le Lieutenant-Colonel Polonus de remplir cette mission, et notre premier vice-président a accepté avec le plus grand plaisir; il sera accompagné de plusieurs de nos collègues.

RÉCOMPENSES.

Un diplôme d'honneur est décerné à M. Massendès, pour son dévouement à la propagande de notre œuvre depuis sa fondation.

Des prix sont votés, sur leur demande, aux Sociétés de gymnastique l'*Alsace-Lorraine*, la *Jeune France* et la *Fraternelle* de Fontaines.

FÉLICITATIONS.

M. le président félicite M. Hess pour son succès au Concours de tir de Chambéry, où il a obtenu 90 0/0 des points, au fusil Lebel.

LES PLAQUES COMMÉMORATIVES.

Le Comité entend lecture de la 2^e liste de souscription insérée plus loin et délègue MM. Sanaoze, Wolf et Gouverne pour un premier examen de la maquette préparée par MM. Pagny et Dubuisson.

Divers moyens de propagande sont adoptés, sur la proposition de M. Koenig.

La séance est levée à 10 heures 50.

Œuvre des Plaques Commémoratives

7^e Liste des Soldats morts pour la Patrie en 1870-71

Arrondissement de Lyon.

CANTON DE CONDRIEU

Commune de St-Romain-en-Gal.

CHAVAS, Jean ; CHAUMARTIN, Jacques-Joseph ; CARRET, Claude ; GONTARET, Jean-Claude ; MOURRIER, Jean-Baptiste ; REMILLY, Benoît.

CANTON DE GIVORS

Commune de Chassagny.

ROSTAING, Jean ; ROSTAING, Etienne ; BALLAY, Claude ; BERNELIN, Jean ; VEYRE, Antoine ; VIAL, Antoine.

CANTON DE LIMONEST

Commune de Limonest.

FRANCE, Philibert ; GIRAUD, Fleury ; MATHIAS, Jean-Marie ; PERRIN, Jean ; BOURRICAND, François ; LAROCLETTE, Tous-saint.

Commune de Collonges au Mont-d'Or.

THOMAS, Jean-Pierre ; BROCHET, Claude ; MERCIER, Jacques TRANCHANT, Antoine ; SINTIGNY, Jean-Pierre.

Commune d'Ecully

PAYEN, Charles ; JUBIN, TABARD, Antoine ; RENAUD, Nicolas ; PRIAM, André-Aimé.

Commune de Marcilly-d'Azergues.

BEAUCHARD, Lucien-Jean-Marie ; DUCHAMP, Louis ; GROS, Jean ; THIBAUD, Maurice.

CANTON DE MORNANT

Commune de Mornant.

CONDAMIN, Fleury ; THOL, Claude ; BODOY, Tony ; CHATARD, Pierre ; CONDAMIN, Louis (Beifort) ; CHAPOTON, Jean-Baptiste ; CONDAMIN, Louis (Mornant) ; GUINAND, Jean-François ; REY, Georges ; SALIGNAT, François ; TOURNIER, Jean.

Commune de St-André-la-Côte.

Néant.

CANTON DE NEUVILLE-SUR-SAONE

Commune de Neuville-sur-Saône.

GAYET, Baptiste ; AURAY, Jean Marie ; LEHNER, Pétrus ; THOMAS, Gaspard ; CHAVANT, Jean-Baptiste ; CHAMPION, Antoine.

CANTON DE ST-GENIS-LAVAL

Commune de Brignais.

LANIEL, Jean-Pierre ; DUREL, Félix ; BLANC, Jean.

Commune de Charly.

BARIOUX, Laurent ; BERTHOLON, Etienne-Michel ; BUISSON, Jean ; CHEVRON, Jean-François ; CROZIER Pierre ; DELHOPITAL, Jean-Etienne ; DEPARDON, Joseph ; FRENET, Emmanuel-Appolinaire.

Commune de Pierre-Bénite.

DIME, Antoine ; ROMANY, Joseph.

Commune de Soucieu-en-Jarret

RATTON, Antoine ; RATTON, Louis (Nuits) ; LAGIFFR, Antoine ; RENAUD, Benoît ; NONY, Etienne ; POYET, Pierre ; VINDRY, Jules ; BRALLY, Jean-Marie ; VERNAY, Claude ; FAVRE, Claude ; COCHET, Claude ; FAYOLLE, Joseph ; PRAT, Jean ; RATTON, Louis (Soucieu-en-Jarret) ; BONJOUR, François ; JOASSARD, Antoine ; CHAMBRY, Pierre ; BLANC, Antoine.

CANTON DE ST-LAURENT DE CHAMOUSSET.

Commune de Haute-Rivoire.

SERRAILLE, Jacques-Jean-Marie ; ECLERCY, Jean-Marie ; COTTANCIN, Louis ; RICHAUD, Jean-Pierre ; GEAY, Claude-Antoine ; CHAZEAUD, Jean-Antoine ; DUPEUBLE, Claude ; BRIGNON, François ; VENEL, Pierre.

Commune de St-Clément-les-Places.

DUROS, Jean-Marie ; GODDE, Pierre-Marie ; GROMOLARD, François ; MACODIER, Claude ; THIVEL, Jean-Claude.

Commune de Villechenève.

BLANC, Jean-Antoine ; COQUARD, Jean ; CHAVEROT, Jean-Baptiste ; GOUJET, Jean-Claude ; GUERPILLON, Jean-Louis-Marie.



2^e Liste des souscriptions versées à l'Union patriotique du Rhône pour l'arrondissement de Lyon.

Anonyme, 1 fr. 60. -- 183^e Société de secours mutuels (Soierie lyonnaise) 84 fr. 70. -- Société fraternelle de retraite des anciens hussards, 11 fr. 70. -- 247^e Société des Anciens Militaires ayant fait campagne, 20 fr. 70. -- Commune de Thurins, 25 fr. -- Commune de Pierre-Bénite, 20 fr. -- Société des Sauveteurs médaillés du Gouvernement, 25 fr. -- Commune de St-Cyr-au-Mont-d'Or, 25 fr. -- Loge de Villeurbanne, 8 fr. -- 48^e Société de secours mutuels, 5 fr. 25. -- Société fraternelle des Anciens Mobiles du Rhône, 100 fr. -- Versé par l'administration du *Lyon Républicain* : *Lyon Républicain*. 250 fr. -- Dr Chambard-Hénon, 50 fr., diverses 22 fr. -- Banquet des Anciens Soldats à Belleville, 8 fr. 40. -- Banquet des Conscrits, classe 1896, Hôtel des 4 Nations, 9 fr. 75. -- *Le Progrès*, 250 fr. -- 222^e Société de secours mutuels (Alsacienne-Lorraine), 13 fr. 70. -- Commune de Couzon, 10 fr. -- 163^e Société de secours mutuels, 14 fr. 20. -- Association Métallurgique du Rhône (Chambre syndicale) 20 fr. -- Commune de Villeurbanne, 100 fr.

Total de la 2 ^e liste de souscription.....	1.075
Total de la 1 ^{re} liste.....	1.097.50
Total à ce jour.....	2.172.50

Anciens Combattants du 22^e de ligne

C'était, le 14 juin, l'anniversaire de la glorieuse bataille de Marengo, jour de fête pour le 22^e de ligne qui porte dans les plis de son drapeau le nom de cette victoire, à côté des noms de Lutzen, Hondshoote, Anvers.

Fidèles aux traditions de famille du régiment, les Anciens militaires du 22^e habitant Lyon, se sont réunis dans un banquet fraternel au Palais d'Été de Monplaisir.

On remarquait à la table d'honneur : MM. Loste, ancien chef de bataillon au 22^e ; Bidon, président de la Société : Barthélemy et Ginot, vice-présidents, Audran et Pélissier, trésorier et secrétaire ; Kœnig, secrétaire général de l'Union Patriotique du Rhône, enfin deux jeunes et aimables sous-officiers du 22^e, MM. Jury et Masson, délégués par le colonel auprès de leurs anciens frères d'armes du régiment, pour leur porter les souhaits des jeunes soldats.

A l'heure des toasts, le président, M. Bidon remercie cordialement les invités, puis retrace en quelques mots l'histoire du 22^e.

M. le commandant Loste, en termes émus, rappelle les liens de camaraderie qui les unissaient tous et exprime toute sa satisfaction de se retrouver parmi sa famille régimentaire.

M. Pélissier lit, au milieu des applaudissements, des lettres d'excuses du général Zédé, gouverneur de Lyon, et des généraux Tournier et Jeannerod, anciens colonels du 22^e.

A son tour, M. Audran remercie et se félicite du succès de cette réunion amicale.

Au nom de l'Union patriotique du Rhône, M. Kœnig prend la parole. Si les souvenirs douloureux unissent étroitement tous les membres de la famille française, dit-il, les anniversaires de gloire dont foisonne notre histoire nationale nous donnent le droit de garder une foi inébranlable dans le relèvement final de notre chère Patrie. Ce jour, il faut le préparer en développant le culte du patriotisme, et c'est là le but poursuivi avec la création des Plaques Commémoratives. Il rappelle alors la mémoire du frère du commandant Loste, colonel de francs-tireurs, mort au champ d'honneur le 21 janvier 1871, à Talant, sous Dijon. Le nom de ce brave enfant du Rhône sera conservé et cité en exemple avec ceux de tous nos héros de l'année terrible. M. Kœnig termine en célébrant le Marengo de l'avenir qui nous rendra les provinces annexées.

Nous n'aurons garde d'oublier le langage vibrant d'enthousiasme des deux sous-officiers délégués du 22^e, et particulièrement celui du sergent Léon Jury, qui nous a pleinement édifiés sur l'état d'âme de notre vaillante armée, cette grande silencieuse prête à tous les devoirs, en qui palpité le cœur de la Patrie et qui incarne par tradition l'esprit de dévouement et de sacrifice.



LE FESTIVAL DE SAINT-CLAIR

Nous ne referons pas, dans ce Bulletin, le compte rendu détaillé du festival gymnique de St-Clair, organisé par la section des Touristes Lyonnais avec l'appui et le patronage de l'Association de gymnastique de Lyon et du Rhône.

Constatons, avec la presse quotidienne, le grand et légitime succès de la belle manifestation du 31 mai qui exercera certainement la plus heureuse influence sur le développement de notre Association départementale, en pleine voie de prospérité.

A deux heures, un brillant défilé a réuni les deux Associations du Rhône et de l'Ain qui se sont dirigées, par la grande rue St-Clair, pavoisée et décorée d'un arc-de-triomphe, vers le champ de fête, situé sur la grève du Rhône.

En dehors de plusieurs Sociétés musicales, le cortège comprenait les 22 Sociétés de l'Association du Rhône, plus 9 Sociétés de l'Ain: l'Alouette des Gaules, de Bourg, le Bon Soldat, de Cras-sur-Reyssouze, l'Elan Gaulois, de Lagnieu, les Enfants d'Alsia, d'Izernore, les Enfants du Longevant, de Meximieux, l'Hirondelle, de St-Denis-en-Bugey, la Montmerloise, de Montmerle, le Réveil, d'Ambérieu-en-Bugey, les Volontaires, de Pont-d'Ain.

Dans la tribune d'honneur, se trouvaient: M. le général de Geffrier, représentant M. le gouverneur militaire de Lyon, et son officier d'ordonnance, M. le capitaine Coste; MM. Chambard-Hénon et Bayard, présidents des deux Associations de gymnastique du Rhône et de l'Ain; Sanaoze et Loiseau, présidents des Unions Patriotiques du Rhône et de l'Ain; Parmentier, ancien président de l'Union des Sociétés de gymnastique de France Jacquet, président de l'Association des Anciens Elèves de Joinville-le-Pont; Brunier, maire de Caluire-et-Cuire; MM. Lagrange, conseiller général; Chardiny, conseiller d'arrondissement; Verger et Rambaud, du Comité d'organisation; Kœnig, Parant, Ephantin, etc, et tous les présidents des Sociétés.

Le moniteur général de la fête était M. Rouch, délégué de la Commission technique, assisté des moniteurs chefs de groupe, au nombre de sept.

A l'arrivée sur le terrain, les drapeaux de toutes les Sociétés se massent devant les tribunes, puis M. Chambard-Hénon prononce le discours suivant, en remettant le drapeau à M. Bayard:

Camarades gymnastes du département de l'Ain,

J'ai l'honneur, au nom de l'Association de gymnastique de Lyon et du Rhône, de remettre ce drapeau entre les mains de votre président, M. Bayard.

Nous vous l'offrons comme un témoignage de notre amitié et de notre union intime avec votre belle et solide Association de gymnastique.

Produit par les souscriptions de tous nos gymnastes qui ont apporté chacun leur modeste quote-part, nous pensons qu'il vous rappellera nos luttes courtoises, nos concours communs et la cordiale émulation qui doit exister entre nous.

Le but que nous poursuivons est le même. Comme vous, nous voulons cultiver dans le cœur généreux de la jeunesse française les sentiments du patriotisme et développer ses forces physiques et son adresse. Nous voulons des cœurs ardents, des bras vigoureux et prompts à la riposte.

Merci, mes amis, de votre généreuse idée de vous rendre en pèlerinage au monument des Enfants du Rhône. Votre couronne, déposée là, touchera le cœur de tous les Lyonnais, de tous les patriotes. Souvenons-nous toujours de ceux qui sont morts pour la défense de la patrie.

Un jour viendra, puissions-nous le voir! où notre pays aura revendiqué son droit. Ce jour-là, nous verrons germer le bon grain que nous aurons semé.

Je termine sur cette allusion et cette espérance: je mets ma main dans celle de votre président, et je vous invite à dire avec moi: Vive la France! Vive la République! Vivent les gymnastes de l'Ain.

M. Bayard, très ému, remercie les gymnastes du Rhône et les assure des sentiments de sympathie de leurs camarades de l'Ain.

Après quelques mots de M. Verger, le président du comité d'organisation de la fête, les Sociétés défilent une dernière fois, avant de se produire dans différents exercices qui, à plusieurs reprises, ont soulevé les applaudissements de la nombreuse assistance.

Avant la clôture de la fête, deux pupilles des Touristes, section de St-Clair, ont présenté, au nom des gymnastes, un superbe bouquet tricolore à M. le Général de Geffrier, qui a été très touché de cette attention et a félicité tous les organisateurs de cette solennité patriotique.

Pendant la fête, vers quatre heures de l'après-midi, les sociétés de Lagnieu et de St-Denis-en-Bugey ayant en tête leurs présidents et les membres honoraires, auxquels s'étaient joints MM. Bayard et Parant, président et secrétaire général de l'Union de l'Ain, ainsi que de nombreux membres d'autres sociétés de gymnastique de l'Ain, quittèrent St-Clair pour se rendre au monument des Enfants du Rhône afin d'y déposer une magnifique couronne en fleurs naturelles offertes par toutes les sociétés de gymnastique appartenant à l'Union de l'Ain.

Cette couronne était portée sur un brancard par quatre gymnastes.

Arrivé devant le monument, les trompettes et clairons sonnent aux champs pendant le dépôt de la couronne. M. Balloffet, président de la Société de Lagnieu, prend la parole.

Messieurs,

Les sociétés du département de l'Ain auraient cru manquer à leur devoir si, pendant cette journée de confraternité, elles ne s'étaient rendues solennellement au pied de ce monument élevé à la mémoire des Enfants du Rhône morts glorieusement pour la patrie, afin de manifester leur admiration pour ces vaillants héros et puiser dans ce souvenir un enseignement de toutes les vertus qui font de fiers soldats, toujours prêts pour la défense de la patrie.

Nous déposons donc au pied de ce marbre symbolique, en même temps que cette couronne offerte par les sociétés de l'Ain, un hommage ému aux morts de 1870.

Je crois donc être l'interprète de tous les gymnastes ici présents en remerciant les organisateurs de la fête d'aujourd'hui, de nous avoir procuré l'occasion de cette manifestation patriotique.

Vive la patrie! Honneur aux enfants du Rhône!

Cette allocution patriotique est couverte par les applaudissements de plusieurs centaines de personnes qui s'étaient jointes aux Sociétés.

Ensuite, M. Parant, secrétaire général, prend la parole.

Il rappelle les inaugurations successives des monuments élevés, dans les 36 cantons de l'Ain, à la mémoire des victimes de l'année terrible.

Notre ami cite les vers du poète lyonnais Camille Roy, à l'inauguration du monument de Crémieu (Isère), il y a quelques mois à peine:

Si vous nous entendez, morts des grandes batailles,
Levez-vous, levez-vous.

Et, comme dans un rêve, il évoque le prestigieux relèvement de la France malgré tant de désastres; il exprime la confiance profonde que nous avons tous dans les destinées de notre Patrie.

Puis les gymnastes et la foule se retirent silencieux et profondément impressionnés.

LE TRAITÉ DE FRANCFORT

Vingt-cinquième Anniversaire

C'est à Francfort que Guillaume II a clôturé, par un emphatique discours, la longue série de fêtes commémoratives qui, du 4 août 1895 au 10 mai 1896, ont marqué le vingt-cinquième anniversaire des victoires remportées en 1870 et 1871, par les armées allemandes.

Pendant neuf longs mois le Kaiser germanique nous a fait gravir pas à pas le calvaire de nos défaites sans nous faire grâce de la moindre d'entre elles, puis, par une dernière et

sanglante offense, il a voulu que le souvenir du traité de mutilation fût glorifié comme une lumineuse apothéose.

L'histoire, si loin qu'on la fouille, ne donne aucun exemple de ce raffinement de cruauté bien inutile. Si des controverses inattendues se sont récemment élevées sur la date exacte à laquelle l'Alsace avait été incorporée dans le domaine français, il n'y a malheureusement pas de doute possible sur l'année, le mois et le jour où cette riche et fidèle province en a été arrachée avec une partie de la Lorraine.

Ce fut le 10 mai 1871 que la France épuisée et meurtrie toucha le fond de l'abîme de ses malheurs. Elle avait commencé la guerre contre une Allemagne encore partagée entre la Confédération du Nord et les États du Sud ; elle se trouvait réduite à faire la paix avec une Allemagne unifiée sous l'hégémonie de la Prusse, avec un empire germanique reconstitué, plus puissant que ne fut celui des Hohenstaufen, des Charles-Quint ou des Ferdinand.

Pour se dégager de l'étreinte d'un ennemi victorieux qui lui tenait le couteau sur la gorge, il lui fallait, la mort dans l'âme, céder l'Alsace et la Lorraine, détruire de ses propres mains l'œuvre si péniblement réalisée, abandonner les conquêtes de Henri II, de Richelieu, de Mazarin et de Louis XIV, mutiler cette intégrité territoriale et cette union des cœurs auxquelles avaient travaillé tour à tour vingt générations de rois patriotes et les hommes de la Révolution.

Tout le monde sait la joie extrême que ressentit la cour de France en 1639, à la nouvelle de la prise de Brisach par Bernard de Saxe-Weimar ; pour tirer le père Joseph agonisant de sa léthargie, Richelieu cria à l'oreille du célèbre capucin : « Courage, père Joseph, Brisach est à nous ». Comme l'a écrit notre éminent compatriote Edouard Waldteufel, dans ce mot du cardinal dont Schiller n'a saisi que le côté plaisant : « il n'y a pas place pour l'ironie, car ce mot « fut une âme ! et quelle âme ! celle d'un peuple rentrant « en possession de l'un des objets dont il pleurait le dé-
« pouillement depuis huit siècles. Ce mot fut une synthèse
« et quelle synthèse ! celle de la justice, poussant un im-
« mense et sublime cri d'allégresse, de voir cicatrisée une
« plaie dont elle saignait depuis huit siècles ».

Au moment où Richelieu annonçait triomphalement à l'*Eminence grise* la prise de Brisach, l'Alsace n'était cependant qu'un pays exténué, émiellé, sans protection, sans nationalité, une sorte d'épave prête à s'unir à celui des grands États voisins qui pourrait lui assurer l'ordre et la sécurité. Deux siècles plus tard, cette province était devenue partie intégrante de la France qui l'avait pacifiée, enrichie, débarrassée des entraves du moyen âge, entraînée dans la voie de tous les progrès sociaux et politiques. Le traité de Westphalie l'avait livrée à la Gaule pour prix de sacrifices d'hommes et d'argent au profit des princes allemands, à l'aurore de la Révolution elle avait ratifié ce traité et s'était librement donnée, ainsi que le prouve le rapport de Merlin à la Constituante en date du 28 octobre 1790 ; « Entre vous « et vos frères d'Alsace, disait Merlin, il n'y a pas d'autre « titre légitime d'union que le pacte social formé l'an dernier entre tous les Français ».

« Le peuple alsacien a manifesté clairement le vœu d'être « uni à la France. Il a, par ce vœu, librement et légalement « émis, purifié ce qu'avait eu jusqu'alors d'injuste l'exercice « que nos rois avaient eu sur lui d'une souveraineté qu'ils « ne devaient qu'à des conquêtes et à des traités... Le peuple « alsacien est uni au peuple français parce qu'il l'a voulu ; « sa volonté seule a consommé sa légitime union. »

Il est difficile de faire comprendre à des étrangers, pourquoi nous ne pouvons nous résigner à la perte des provinces ainsi unies à nous. « C'est la loi de la guerre, disent les Allemands, et le commentaire de ces paroles se devine : « Vous nous avez pris l'Alsace au temps où vous étiez les « plus forts ; nous sommes les plus forts aujourd'hui, nous la reprenons. » C'est, en effet, le langage qu'on parlait jadis, au temps de la vieille politique, de celle qui n'admettait et ne respectait que le droit de la force brutale. Mais, comme l'a fait remarquer avec infiniment de justesse M. Lavisse, la raison d'être de la France « aujourd'hui est justement de « représenter une politique toute différente. Depuis que son « unité est faite, qu'elle n'a plus en Europe d'objet d'ambition, qu'elle n'est plus occupée qu'à discuter des principes « et des théories, elle est par excellence la nation rationaliste et sensible, conduite par des idées et par des sentiments.

L'idée qu'on ne peut disposer d'hommes comme de troupeaux a pénétré nos esprits au point que nous avons versé notre sang pour affranchir la Grèce, la Belgique et l'Italie. Depuis il est arrivé qu'on nous a fait à nous-mêmes ce que nous ne voulions pas qu'on fit à autrui, et la guerre ne nous a pas seulement infligé cette humiliation de la défaite

qui est intolérable pour un grand peuple ; elle nous a pris en plus des âmes françaises, elle a blessé nos sentiments les plus intimes et les plus chers.

Dans sa pompeuse allocution de Francfort, Guillaume II s'est déclaré le partisan résolu et l'arbitre de la paix, puis, étendant la main vers les baïonnettes et les canons qu'il accumule chaque jour en rangs plus serrés jusqu'aux extrêmes frontières de l'empire, il s'est écrié : « Voilà la garantie de mes volontés. »

Le droit de la force militaire reste la loi suprême, et l'empereur allemand continue à présenter comme immuables les annexions non ratifiées par le consentement populaire. La France, au contraire, a dans sa misère cet honneur singulier d'être obligée de poursuivre, au nom de l'éternelle justice, la réparation des torts dont elle souffre depuis un quart de siècle.

Guillaume promet à l'ensemble de la nation, avide de bien-être et de richesses, l'intégrité territoriale, l'accroissement du patrimoine national par la puissance du sabre, hardiment il essaie de détourner au dehors la combativité de la race germanique à laquelle il fait voir les dépouilles des peuples faibles. Notre patriotisme à nous se confond avec la raison des temps modernes, avec les principes de justice qui prévaudront tôt ou tard, et ce n'est pas seulement pour nous, c'est aussi pour l'Europe, pour le monde entier qu'il faut souhaiter la fin de l'iniquité commise le 10 mai 1871, le triomphe de l'éternelle justice sur la force brutale.

Ce triomphe n'est qu'une question de temps, si l'on en juge par le revirement profond qui, depuis quelques années, s'opère à notre profit. D'abord favorable aux prétentions de l'Allemagne triomphante, l'opinion publique européenne se retourne peu à peu contre elle.

Pour la première fois, en février 1888, une parole retentissante, celle d'Emilio Castelar, partit des Cortès espagnoles pour féliciter l'annexion de Metz et de Strasbourg. Aujourd'hui, en Angleterre, Stuart Mill, Labouchère, Stanhope, Morton, Charles Dilke, Harisson sont devenus les apôtres convaincus du droit des peuples. En Italie, Cavallotti, Imbriani, Canzio, l'éminent historien Bonghi, ancien ministre de l'instruction publique, ont proclamé tour à tour « que la France a plus « de raison de revendiquer les provinces perdues que la « monarchie de Victor-Emmanuel n'en avait de réclamer la « Lombardie, la Vénétie et Rome ». En Norvège, le grand poète Björnsterne Björnson proteste éloquemment contre la grande iniquité et stigmatise en vers inspirés le droit du plus fort. En Suisse, Tallichet et Secretan supplient, au nom de l'humanité, les hommes politiques de Berlin de faire leur examen de conscience et de rendre la liberté à des populations qui les détestent. Dans son numéro du 25 janvier 1896, la *Tribune de Lausanne* écrit : « Qui nous rendra l'Allemagne « libérale et généreuse d'il y a cinquante ans, celle où les « Taine, les Renan, les Schérer, où les maîtres de la culture « française, où nos meilleurs maîtres aussi avaient tenu à « s'inspirer.

« L'Allemagne associe étroitement le souvenir de la fondation de l'empire avec celui de la guerre et de la conquête. « Que nous ont valu ces hauts faits depuis un quart de « siècle, sinon des menaces perpétuelles de conflits européens et l'abaissement de l'esprit public ? »

Désormais le monde est divisé en deux camps. Avec nous, du côté de la France, sont les classes souffrantes, les races captives ou opprimées, les déshérités de la fortune, les malheureux de toute espèce qui aspirent à une condition meilleure et sont les partisans de la Révolution française, des droits de l'homme et de ceux des peuples.

Contre nous, dans le camp allemand, sont rangés les privilégiés, les satisfaits, ceux qui trouvent que le monde est bien fait tel qu'il est, qui s'inclinent très bas devant la puissance et la conquête, qui mettent la force au-dessus du droit.

Des deux camps quel est celui qui l'emportera ? Sûrement le premier, parce que ceux qui le composent ont l'avantage de l'offensive et du nombre, parce qu'ils ont pour eux la logique et la justice, parce qu'ils sont conduits par des hommes de cœur et d'intelligence qui vouent leur activité et leur talent au redressement des torts dont souffre l'humanité. Pour tous ces apôtres du progrès, pour tous les esprits libres, le traité de Francfort n'est qu'un document sans valeur, un instrument d'iniquité et d'oppression.

Ch. V.

(Bulletin de la Fédération des Sociétés Alsaciennes-Lorraines.)

Le Gérant : FÉLIX SANAÖZE.